

**Compte rendu de la séance du conseil municipal**  
**Jeudi 22 mai 2014 19 heures**  
**Salle du conseil municipal**

**Présents** : M ENJALBERT, TAILHADES, Mme FAIVRE, M HANRIOT, Mme DJOUADI, M DUPRE, FERLAY, Mme LANDES, M LAUNEY (pouvoir à M TAILHADES), Mme PECH, M GAVALDA, DUVAUT, Mmes PORTAL, RAVOLET, HENRIC, M SYLVESTRE (pouvoir à M SISQUES), Mme MAURY, COMBES, M SISQUES.

**Secrétaire** : Mme FAIVRE

A la lecture du compte rendu par M HANRIOT de la séance du conseil municipal du 24 avril, Mme Combes demande s'il est possible de préciser la composition des commissions communales. M le maire précise que la délibération a été affichée, néanmoins le compte rendu sera modifié en ce sens et sera de ce fait approuvé lors de la prochaine séance du conseil.

L'ordre du jour appelant les finances, le conseil municipal a 18 voix pour, une voix contre approuve la demande de subvention auprès du ministère de l'intérieur dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et dans le cadre de la dotation d'actions parlementaires 2014, pour la mise en place d'un dispositif de vidéo surveillance urbaine. Madame Djouadi adjointe en charge de la sécurité présente la réflexion qui a été menée avec l'appui technique du groupement de gendarmerie de l'Hérault. L'implantation de 6 caméras est à l'étude, à l'entrée et la sortie du village ainsi que dans des secteurs sensibles identifiés qu'il serait opportun de sécuriser. L'objectif poursuivi est dissuasif. Madame Djouadi précise que l'accès aux images est strictement règlementé, et consultable uniquement en cas de nécessité. Il sera possible de créer un comité d'éthique. Une première enveloppe d'estimation des besoins s'élève à 66 666.67 € HT. Le dispositif peut être subventionné à 40 % dans le cadre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance et 40 % dans le cadre de la dotation d'actions parlementaires.

Le conseil municipal a octroyé une subvention complémentaire de 100 € à l'association un fil à la Patch afin de soutenir leur implication.

L'assemblée a approuvé la modification du plan local d'urbanisme afin de transformer la partie de la zone UE du camping communal en zone UT à vocation touristique et adapter les dispositions du règlement à la zone concernée. Au vu de l'objet du projet n'exigeant pas le recours à une procédure de révision, les adaptations du PLU seront réalisées par le biais d'une procédure de modification.

Mise en place et désignation des membres de la Commission ECONOMIE : M LAUNEY, FERLAY, Mmes LANDES, RAVOLET, M GAVALDA, ainsi que de la commission ECOLOGIE : Mmes PORTAL, PECH, M DUVAUT, Mme HENRIC

Compte rendu des décisions prises par monsieur le Maire en application des délégations du conseil municipal : Convention d'occupation précaire, appartement communal n°44, avenue Raoul Bayou

Au chapitre des questions diverses, M le maire confirme à madame COMBES à sa demande, que les subventions allouées dans le cadre de l'enveloppe parlementaire pour la réfection de l'arrosage des stades et la réalisation d'une aire de jeux à la promenade seront bien utilisées, les opérations seront inscrites au budget pour autant que l'équilibre des finances le permettra.

A la demande de Madame MAURY la composition de la commission vie scolaire sera rediscutée, cela fera l'objet d'un prochain ordre du jour.

M DUVAUT interroge sur la mise en place d'un espace dédié aux conseillers municipaux. Selon M DUPRE, les devis sont en attente.

Mme RAVOLET note le retour positif des habitants sur la propreté. Enfin M FERLAY invite à revoir la sécurité, notamment à l'angle de la Grand'rue et de de l'avenue Raoul Bayou, et préconise une redistribution de la signalisation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H30

Fait à Saint-Chinian, le 23 mai 2014

Bruno ENJALBERT

Maire de Saint Chinian